

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SPORTS

#### Arrêté du 24 novembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours externes et interne pour le recrutement de professeurs de sport

NOR : SPOR1732948A

Par arrêté de la ministre des sports en date du 24 novembre 2017, est autorisée, au titre de l'année 2018, l'ouverture de concours externe et interne de recrutement de professeurs de sport dans l'option « conseiller d'animation sportive » et de concours externes dans l'option « conseiller technique sportif ». Dans l'option « conseiller technique sportif », les concours sont ouverts dans les disciplines suivantes : aviron, basket-ball, boxe, escrime, hockey sur glace, hockey sur gazon, karaté, tennis de table, voile.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à partir du mardi 20 mars 2018 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Dijon, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Région, départements et collectivités territoriales d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du lundi 18 juin 2018.

L'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017.

La date de clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidatures sont fixées au mardi 2 janvier 2018, minuit terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie électronique sur le site internet des ministères sociaux à l'adresse suivante :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/-modalites-d-inscription>.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Les demandes d'aménagement d'épreuves devront être formulées avant la date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

– par téléchargement sur le site internet des ministères sociaux à l'adresse suivante :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/-modalites-d-inscription> ;

– par courriel, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 heures, à l'adresse électronique suivante : [drh-concours@sg.social.gouv.fr](mailto:drh-concours@sg.social.gouv.fr).

Les inscriptions par voie postale devront obligatoirement être transmises, en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, au plus tard le mardi 2 janvier 2018 à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : Ministère des solidarités et de la santé, direction des ressources humaines, bureau du recrutement « Recrutement professeur de sport 2018 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout formulaire posté hors délai ne pourra pas être pris en considération.

Les candidats admissibles devront transmettre par voie postale en trois exemplaires, en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, le rapport (douze pages dactylographiées maximum) demandé pour l'épreuve n° 2 d'admission, au plus tard le lundi 28 mai 2018 à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi. L'adresse de transmission de ce rapport sera fixée ultérieurement.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : [drh-concours@sg.social.gouv.fr](mailto:drh-concours@sg.social.gouv.fr).

La composition du jury sera fixée ultérieurement.